

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 9 décembre 2016 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 16 décembre 2016

ORDRE DU JOUR

- 1 – **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**
- 2 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 NOVEMBRE 2016.**
- 3 – **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 7.**
- 4 – **RESSOURCES HUMAINES / CREATIONS DE POSTES SUITE A TITULARISATIONS.**
- 5 – **RESSOURCES HUMAINES / CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.**
- 6 – **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PLS / PROJET SEMCODA RUE DES ARDENNES.**
- 7 – **ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DE L'ERMITE / DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI.**
- 8 – **DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2017 / AUTORISATION.**
- 9 – **SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2017.**
- 10 – **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2016 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SOCIALES-SPORTIVES.**
- 11 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 12 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- 1 – **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 / DOSSIERS DE SUBVENTION.**
- 2 – **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / DECISION MODIFICATIVE N° 3.**

L'an deux mille seize, le vendredi 16 décembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (jusqu'à 20h23), MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MMES ROUX, CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MME MARCHAND, MM. DURAND, BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, GRIS, MME LAMBERT, MM. ARIAS, MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOU, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. IMBERDISSE	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME BRENIER	A	MME. FERNANDEZ.
	MME DUGOURD	A	M. GRIS.
	MME GAROFALO	A	M. SBAFFE.
	M. LAURE	A	MME ROUX.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.

SECRETARE DE SEANCE : M. BELMELIANI.

- **1 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire avait informé l'assemblée de la démission de Madame Lucie PEYSSON pour raisons professionnelles de son poste de Conseillère municipale déléguée et que, conformément à l'article L.270 du Code Electoral le siège vacant devait être attribué au candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Madame Sandrine ROOS a ainsi été contactée pour siéger au sein de l'assemblée communale, mais n'a pas souhaité s'engager dans cette démarche en raison de ses activités professionnelles qui ne lui permettrait pas d'assumer pleinement ses fonctions au sein de l'exécutif municipal.

Monsieur David ARIAS suivant de liste ayant accepté le poste vacant de Conseiller délégué a été installé en cette qualité lors de la présente séance.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et transmet ses remerciements à Madame Lucie PEYSSON pour sa participation aux actions municipales tout au long de son mandat de Conseillère déléguée.

- **2 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 NOVEMBRE 2016.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes commissions et syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 18 novembre 2016 est proposé au vote du Conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 18 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **3 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 7.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 7 du budget principal 2016 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section de fonctionnement.

-Chapitre D.68	+ 2.313,04
-Chapitre R.78	+2.313,04

Section d'investissement.

-Chapitre D.21	+ 50.000
-Chapitre D.23	- 50.000
-Chapitre D.28	+ 2.313,04
-Chapitre R.28	+ 2.313,04

Monsieur SBAFFE précise que la somme de 2.313,04 € prévue aux chapitres 28, 68 et 78 correspond à une écriture comptable d'amortissement, en accord avec la Trésorerie de Crémieu.

Dans le même temps, le chapitre 21 est augmenté de 50.000 € pour couvrir la réalisation du jardin de jeux du quartier de La Plaine ; la contrepartie provenant du chapitre 23 correspond à des travaux non réalisés en 2016.

Monsieur le Maire précise que cette somme correspond à la totalité du montant des travaux qui seront réalisés pour partie sur l'année 2016 et en majorité sur 2017.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **4 – RESSOURCES HUMAINES / CREATIONS DE POSTES SUITE A TITULARISATIONS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif mis en place par la loi du 12 mars 2012 permettant à des agents non titulaires d'accéder au statut de fonctionnaire et ce, au vu de leur ancienneté acquise au sein de la collectivité qui les emploie.

Ce dispositif était applicable pendant une durée de quatre années, mais a été prolongé par le décret n° 2016-1123 jusqu'au 12 mars 2018.

Pour ce faire, la collectivité établie la liste des bénéficiaires parmi tous ses agents non titulaires, au vu de critères d'ancienneté précisément définis par la loi précitée. Les agents doivent ensuite passer devant une commission de sélection professionnelle qui juge leur capacité à exercer les missions correspondant à leur grade auxquels ils sont éligibles.

Cette commission comprend un exposé par l'agent de son cursus professionnel (durée de 5 à 10 minutes selon sa catégorie d'emploi), puis une audition devant les membres de la commission (durée de 20 à 30 minutes selon sa catégorie d'emploi).

Monsieur le Maire informe le Conseil que cinq agents de la commune peuvent bénéficier de ce dispositif, à savoir :

- deux accès au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal (catégorie B).
- trois accès au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (catégorie C).

Ces trois derniers postes sont accessibles sans passer par la commission de sélection précitée (recrutement direct).

Monsieur le Maire propose de titulariser les trois agents de catégorie C et de créer les postes correspondants à temps non complet.

En ce qui concerne les deux postes de catégorie B, il propose dans un premier temps de n'en créer qu'un seul à temps complet. Une réflexion est actuellement en cours avec les directeurs administratif et pédagogique de l'école de musique, sur les conditions de titularisation du deuxième poste (temps complet ou non complet).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **5 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.**

Monsieur le Maire propose au Conseil les modifications de postes suivantes au sein de l'effectif du Personnel communal, à savoir :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire précise que la création de poste correspond à la titularisation d'un agent actuellement stagiaire depuis une année.

Quant à la suppression de poste, elle fait suite à la démission de l'agent concerné qui est actuellement en position de disponibilité pour raisons personnelles.

Ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **6 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PLS / PROJET SEMCODA RUE DES ARDENNES.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 26 août 2016 par laquelle la garantie de la commune avait été accordée à la SEMCODA pour, notamment, la réalisation de trois logements PLS rue des Ardennes.

Le programme global de construction comprend en outre six logements PLUS et trois logements PLAI.

La SEMCODA a informé la commune d'une erreur dans la rédaction du contrat de prêt initial référencé sous le numéro 49800, à savoir que les garants et les quotités garanties étaient erronés dans son article 16 (CAPI à hauteur de 70% et la commune pour les 30% restants).

Un nouveau contrat de prêt a été établi par la SEMCODA sous le numéro 54959 et le Conseil est appelé à délibérer sur celui-ci qui reprend les garanties à hauteur de 40% pour la commune, 30% pour le département et 30% pour la communauté de communes de l'Isle Crémieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DE L'ERMITE / DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial délégué à la Voiries et aux Réseaux rappelle au Conseil que le SEDI finance les travaux d'éclairage public et propose de déposer auprès de cet organisme un dossier de subvention pour la réalisation de l'éclairage public au quartier de l'Ermitage.

Ces travaux sont prévus au cours du premier trimestre 2017 pour un coût estimatif de l'ordre de 30.000 € hors taxes. Par ailleurs, cette aide financière est conditionnée à la cession au SEDI par la commune des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux.

De ce fait, Monsieur POMMET propose au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition de ces certificats avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur POMMET précise également qu'une réflexion est actuellement en cours avec le SEDI pour le transfert de la compétence « Eclairage Public ». Ce transfert permettra au SEDI d'assurer la maintenance et le suivi des points lumineux, avec l'accord préalable de la commune qui conservera un droit de regard sur les travaux que pourrait alors engager le SEDI sur le territoire communal.

Ces informations répondent à la précision demandée par Monsieur MAZABRARD en la matière.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **8 – DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2017 / AUTORISATION.**

Chaque année, la commune doit entreprendre des travaux représentant des sommes importantes, tant pour le budget principal que pour les autres budgets annexes.

Pour atténuer la charge financière que représentent ces équipements pourtant indispensables ou souhaités, il est habituel de faire appel au concours d'autres organismes ou collectivités tels que l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, le Syndicat SEDI 38 ou autres.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les concours financiers nécessaires aux investissements communaux, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017, auprès des différents organismes ou collectivités compétentes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **9 – SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2017.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de voter une avance sur la subvention annuelle attribuée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette avance sera de 37.000 € et permettra de couvrir les dépenses du C.C.A.S. avant le vote du budget 2017.

Monsieur MAZABRARD souhaite connaître les missions du CCAS, le montant global de son budget et la composition de ses recettes et de ses dépenses.

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est une entité à part entière, composée d'élus et de membres extérieurs. Il dispose de sa propre trésorerie et le montant total du budget voté pour l'exercice 2016 s'élève à 88.855 €, principalement composé en recettes par les prêts des appareils de téléalarme et l'encaissement du prix des portages de repas à domicile.

La subvention votée ce soir vient compléter ces recettes, ainsi que des dons de particuliers.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux frais proviennent des frais de portage de repas à domicile réglé au prestataire qui les effectue, la location par le CCAS des appareils de Téléalarme, ainsi que les colis offerts aux Anciens de la commune à Noël.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **10 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2016 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SOCIALES-SPORTIVES.**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle la décision du Groupe Majoritaire au début de la présente mandature d'augmenter de façon significative le montant annuel des subventions accordées aux associations locales œuvrant dans les domaines du Social, du Culturel et du Sport.

Dans le même temps, il a été fixé un montant minimum de subvention (319 €) qui sert de base de calcul lors de la réévaluation des subventions annuelles.

Ces décisions permettent de disposer en fin d'exercice comptable d'une réserve financière pouvant être attribuée aux associations de Tignieu-Jamezyieu ayant déployé une activité innovante, particulière ou remarquable au cours de l'année écoulée.

Monsieur REYNAUD précise que ces attributions ne sont pas systématiques, mais revêtent un caractère exceptionnel.

Pour 2016, il est proposé les compléments de subventions suivants :

1 – Domaine Social.

-Aide à Domicile	200 €.
-Association GALI	1.500 €.
-Sou des Ecoles (gestion bibliothèque)	400 €.
-Sou des Ecoles Laiques	400 €.
-Anciens Combattants	100 €.
-TELETHON	300 €.
-Foyer du Retraité	200 €.
-Association REV	200 €.
<i>Total</i>	<i>3.300 €</i>

2 – Domaine Sportif.

-Club de Football	1.000 €.
-Club de Tennis	900 €.
-Gymnastique Volontaire	300 €.
-Tennis de Table	300 €.
<i>Total</i>	<i>2.500 €</i>

3 – Domaine Culturel.

-Harmonie La Tignolane	300 €.
-A.A.C.S.	300 €.
-Au Plaisir de Lire	300 €.
-Comité des Fêtes	500 €.
-Solid' Anim	300 €.
<i>Total</i>	<i>1.700 €</i>

Monsieur PATICHOUD demande si ces compléments de subventions font suite à des demandes de la part des associations concernées.

Monsieur REYNAUD lui répond par la négative et rappelle que la commune reste seule décisionnaire en la matière, au vu des activités déployées par les associations au cours de l'année écoulée. Par ailleurs, il précise que pour 2017 certains compléments exceptionnels de subventions pourraient être directement intégrés dans la subvention de base.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 / DOSSIERS DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire informe le Conseil des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2017 au titre du soutien à l'investissement public local.

Cette dotation gérée par les Préfets de départements comprend sept axes au titre desquels des projets peuvent être subventionnés.

Ces axes concernent la sécurité (axe n°1), le domaine scolaire, socio-culturel et sportif (axe n°2), les équipements communaux et intercommunaux (axe n°3), l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (axe n°4), le développement économique et touristique (axe n°5), le maintien des services en milieu rural (axe n°6) et l'ingénierie (axe n°7).

Monsieur le Maire propose que la commune dépose les quatre dossiers suivants :

- Aménagement carrefour rue du Tissage (axe n°1 - sécurité).
- Réalisation restaurant scolaire et école de musique (axe n°2 – scolaire et socio-culturel).
- Restructuration et extension de la mairie (axe n°3 – équipements communaux).
- Mise en accessibilité bâtiments publics (axe n°4 – accessibilité PMR).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **2 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / DECISION MODIFICATIVE N° 3.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 3 du budget Eau et Assainissement 2016 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section de fonctionnement.

-Chapitre D.66	+ 500
-Chapitre R.70128	+500

Monsieur SBAFFE précise que la somme de 500 € correspond aux frais de dossier du prêt de 500.000 € (deux fois 250.000 €) contracté pour la réalisation du réseau séparatif sur la rue de Bourgoin.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

CCAS (Roland MICHALLET).

-Remerciements aux élus, aux bénévoles et aux services de la commune qui ont œuvré pour que le Noël des Anciens 2016 se déroule dans les meilleures conditions.

-La distribution des 684 colis est en cours, sans oublier 14 colis pour les pensionnaires en maison de retraite.

TELETHON (Florian CASTOR).

-Remerciements aux élus, aux bénévoles et aux services de la commune qui ont œuvré pour que le TELETHON 2016 se déroule dans les meilleures conditions.

SPORTS (Florian CASTOR).

-La commission travaille sur le projet de réalisation de courts de tennis couverts. Des réalisations identiques seront visitées par les membres de la commission en janvier 2017.

TJ INFO (Lucette BRISSAUD).

-Distribution du prochain exemplaire du journal municipal annuel sous huitaine.

STADE (Mohamed BELMELIANI).

-Réunion du groupe projet le 8 décembre pour faire le bilan avec le club de football, des trois années écoulées et projection sur les trois années à venir.

CONSEILS DE QUARTIERS (Mohamed BELMELIANI).

-Réunion le 1^{er} décembre à La Plaine, avec discussion sur la sécurité, la vidéosurveillance, Voisins Vigilants et sur le plan local d'urbanisme.

-Prochaines réunions en janvier 2017 pour les conseils de Village et de Jameyzieu.

ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE).

-Concert de fin d'année de l'école de musique à la MJC le 17 décembre 2016.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (Francette FERNANDEZ).

-Marché de Noël le 17 décembre à la salle des Fêtes.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

-Réunion de la commission le 21 décembre 2016 à 18 heures en mairie.

COMMUNICATION (Philippe REYNAUD).

-Réunion du groupe de travail (5 élus majoritaires et 1 élu minoritaire) sur la refonte du site Internet début janvier 2017, en présence de la société XSALTO.

-La date retenue pour cette séance de travail sera communiquée par la mairie (soit le 11 janvier, soit le 13 janvier).

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE).

-Mise en place par le Département au niveau du territoire du Haut Rhône Dauphinois, d'un dispositif d'aide en direction des personnes vulnérables.

-Réunion à la MJC pour préparation de la biennale 2017 « Culture du Monde » sur l'Inde.

VOISINS VIGILANTS (Gilbert POMMET).

-Une réunion de préparation avec les services de gendarmerie et les référents de quartiers s'est tenue en mairie le 6 décembre.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Présentation le 7 décembre des travaux de la rue de Bourgoin (réseau séparatif) aux riverains. Le chantier débutera mi-janvier 2017 pour une durée de quatre mois. Un plan de circulation est en cours d'élaboration.

-La mise aux normes du captage de Chozelle va être relancée par la SIEPC (pose d'une canalisation directe entre le captage et le château d'eau).

- **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur MAZABRARD s'interroge sur les conséquences pour les habitants de Tignieu Jameyzieu de la réalisation sur le secteur du collège d'un éco-quartier (300 logements) et du projet de Pont de Chérury sur 40.000 m². A ce jour, ce secteur est très difficilement circulable. Deux questions se posent :

- Une concertation entre élus des deux communes sera-t-elle mise en place ?
- Comment vont cohabiter ces deux projets alors même que la station d'épuration doit être refaite et que le Préfet va bloquer les permis de construire de l'agglomération si rien n'est fait ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu le promoteur en charge du projet immobilier sur Pont de Chéruy, afin de lui confirmer l'impossibilité de le réaliser sur ce secteur par manque d'accès. En ce qui concerne l'utilisation de l'actuelle voie ferrée comme voie de circulation pour les voitures, il rappelle que la voie ferrée est classée « ferroviaire » et ne peut donc en aucun cas être affectée à la circulation des voitures.

Monsieur REYNAUD surenchérit en informant le Conseil de la volonté réaffirmée prise récemment par la Région Auvergne Rhône Alpes, de relancer l'utilisation de cette voie comme moyen de communication entre Meyzieu et Crémieu.

En ce qui concerne l'assainissement, Monsieur REYNAUD confirme que le Préfet de l'Isère ne laissera pas passer les deux dossiers précités si aucune disposition n'est prise par les communes de l'agglomération pour moderniser la station d'épuration et ainsi assurer une collecte et un traitement des effluents adaptés à la taille de celle-ci.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-La commune pourrait se porter acquéreur de deux parcelles agricoles situées au lieudit « Montruchon ». La vente réalisée par la SAFER sera proposée à l'avis du prochain Conseil.

-Les actions acquises par la commune lors de la vente du terrain de la Maison de Santé à la SEMCODA peuvent être revendues après avis de son Conseil d'administration. Cependant, cette vente ne doit pas impacter l'équilibre légal de la SEMCODA, à savoir que son capital doit rester public dans une fourchette comprise entre 50% et 85%.

-Signature de la charte de mise en place d'un « Nœud de Raccordement Optique » par la CCIC.

-Remise de la médaille de la famille française à Madame BELMELIANI par le Président de la République au palais de l'Elysée.

-Les Vœux du Maire à la population se dérouleront le lundi 9 janvier 2017 à partir de 18 heures au gymnase et à la salle des Fêtes.

-Forum le 19 décembre à Montalieu-Vercieu sur la fusion des communautés de communes Isle Crémieu-Balmes Dauphinoises et Pays des Couleurs (informations sur la nouvelle gouvernance et sur le PLUI).

-Le premier Conseil communautaire des Balcons du Dauphiné aura lieu le 12 janvier 2017 à la Maison du Territoire à Crémieu (18h).

- **DIVERS.**

-Monsieur le Maire rappelle à Monsieur MAZABRARD qu'il ne représente pas la commune de Tignieu Jamezieu lors des cérémonies ou manifestations se tenant sur les communes voisines. Ce fait a été constaté lors d'une récente manifestation à Charvieu-Chavagneux, alors que la commune de Tignieu Jamezieu n'était pas invitée.

Monsieur MAZABRARD précise que lors de cette manifestation, le Maire de Charvieu-Chavagneux a simplement remercié les élus présents.

FIN DES DEBATS : 20 heures 40.